

Revenons à l'essentiel

Date : 12 octobre 2013

1 - Information délivrée sur le site du Conseil général du 16 janvier au 20 juin 2013 :

« A l'occasion des vœux à la presse, le mardi 15 janvier, Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, a présenté la démarche qui donnera un nom aux habitants d'Ille-et-Vilaine .../... Dans un premier temps, « un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé ». Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre. Une première liste de noms sera ainsi définie, puis présentée aux élus du Département. Ces derniers, réunis en commission, affineront la sélection pour ne garder que 2 ou 3 noms. **Une consultation de tous les habitants d'Ille-et-Vilaine** Une fois validés par le Président, **ces derniers noms seront proposés aux habitants d'Ille-et-Vilaine, via les supports de communication habituels** : le magazine Nous Vous Ille, le site Internet,... Les médias locaux souhaitant s'associer à cette consultation pourront également relayer l'information. L'objectif : soumettre au vote des habitants les 2 ou 3 noms restants. Le nom qui ressortira de ce vote sera soumis à l'Assemblée départementale en fin d'année, lors d'une session où le choix final sera fait. »

2 - Extrait du marché passé le 18 avril 2013 avec la société GFT dirigée par Jacques Delanoë en ce qui concerne les « prestations attendues » :

« Conseiller le Président et la direction de la communication sur la stratégie à adopter pour **faire émerger un nom pertinent susceptible de susciter l'adhésion des habitants** d'Ille-et-Vilaine. **Ces derniers devront être consultés à un moment ou à un autre de la démarche.** » 3 - Extrait de la délibération du Conseil général du 20 juin 2013

« **Le Conseil général décide .../...**

- **d'adopter le nom de « Bretilien »** pour les habitants d'Ille-et-Vilaine
- **de mettre fin à la procédure de création du gentilé** en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée. »

Que s'est il donc passé :

- pour que le rapport de présentation de cette question à l'assemblée - qui avait été réglementairement adressé avec l'ordre du jour quelques jours plus tôt - ait été in extremis remplacé par un second rapport écourtant la procédure en renonçant « délibérément » (c'est le

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

cas de le dire) à consulter les habitants ?

- pour qu'aussitôt après le vote intervenu en fin d'après-midi, la page susvisée ait été purement et simplement supprimée du site du Conseil Général, en même temps que la « marque » BRETILLIEN était immédiatement déposée auprès de l'INPI ?

Ne serait ce pas au coeur de ce que les services du Conseil général disent couvert par le "secret des affaires" ?... :-)

En toutes hypothèses, ce complet revirement de position - que le Conseil général dit assumer, si l'on en croit « Le mensuel de Rennes » du mois de septembre (page 16) - est au minimum révélateur d'un profond manque de respect envers les habitants qui ne peut pas rester sans suite.